

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 AVRIL 2023

Numéro	15
Objet	VALIDATION DU PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL
Rapporteur	Arnaud MAGLOIRE

Date de convocation et d'affichage : 31 mars 2023

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h45

Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 91
- Votants : 130
- Quorum : 91 présents sur 68 requis

Présents : ANTOINE Séverine, ARBONA Philippe, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FRAPIN David, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, GOJJARD Pascal, GROSJEAN Patrick, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JOLLIOT Marie-France, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, LOCHARD-FRAENKEL Stéphanie, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUADAH Karima, PORTIER-GUENIN Françoise, RAGUIN Jacky, RAYMOND Arnaud, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SEBEYRAN Marc, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BURRI Marie-Luce par HERMINI Hervé, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, MEIRHAEGHE Jean-François par BOURGEOIS Janick, SAINTON Michel par LEBRUN-HUTINEL Françoise.

Excusés et ont donné pouvoir : BAGATTIN Mélanie à MAGLOIRE Arnaud, BAZIN-MALGRAS Valérie à GUNDALL Philippe, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHARD Dominique à CHAMPAGNE Anicet, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BLASCO Thierry à BLASSON Christian, BOUDADI Rachida à OUADAH Karima, BUTAT André à LÉCORCHÉ Jean-Pierre, CHATEL Laurent à CHALVET Marie-Ange, CHOISELAT Emmanuel à COURTOIS Jean-Christophe, CORNEVIN Jean-Pierre à CHAMPAGNE Bernard, DA ROCHA Katia à ARBONA Philippe, DAHDOUH Fadi à THOMAS Christine, FLEURET Dominique à LEROY Marie-Thérèse, GACHOWSKI Jacques à RAGUIN Jacky, GAURIER Marlène à RAYMOND Arnaud, GESNOT Dany à HIMEUR Aïcha, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GUILLAUMET Virginie à LEQUIEN Ombeline, HANDEL William à HONORÉ Nicolas, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIRTZIG Jack à DUSACQ Maxime, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MARTINOT Bruno à DUCHÊNE Annie, MARTY Rémy à DRIAT Boris, MEIRHAEGHE Sonia à DELAITRE Guy, MONTAGNE Jean-Jacques à DE VILLEMEREUIL Gérard, NONCIAUX-GRADOS Véronique à LANOUX Claudie, PAUWELS Cécile à GIRARDIN Olivier, PETIT Christine à FINOT Patrick, POTTIER Denis à BEAUSSIER Jean-Marie, QUINTART Sylvie à LEDOUBLE Catherine, ROUSSEAU Pauline à LEBECQ Jérémy, SAUVAGE Philippe à HENRI Pascal, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno, SIMON Éric à Françoise LEBRUN-HUTINEL, SOMSOIS Hervé à LOCHARD-FRAENKEL Stéphanie, VAN DE ROSTYNE Alain à GAURIER Claude.

Excusés : CHEVALIER Bertrand, DESROUSSEAU Pascal, GANTELET Bruno, POIVEZ Kevin, RICHARD Sophie.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
125	0	125	0	05

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le président rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 AVRIL 2023

VALIDATION DU PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Annexe : projet plan climat

Exposé :

La présente délibération vise à **valider le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Troyes Champagne Métropole.**

Cette planification, dont l'élaboration a été lancée en juin 2017 dans la continuité de la Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte (LETCV), doit détailler un diagnostic climatique et énergétique du territoire, des objectifs stratégiques et opérationnels, un plan d'actions et un dispositif de suivi d'évaluation.

En cohérence avec le projet de territoire de TCM, ces éléments sont désormais prêts à être soumis, pour validation, aux services de l'Etat et de la Région et, pour avis, à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE). Cette dernière analysera les impacts sur l'environnement des différentes actions ainsi que les mesures pour éviter, réduire voire compenser ces atteintes.

Au terme de ce processus de validation, l'ensemble des documents devront être soumis à la **consultation du public**. Celle-ci est prévue de mi-septembre à mi-octobre 2023 via la plateforme CitizenLab. D'autres moyens pourront être prévus tels que des permanences dans des Maisons France Services.

Cela conduira le conseil communautaire à valider officiellement le Plan Climat en fin d'année 2023. **Le PCAET est ensuite mis en œuvre pendant 6 ans, en concertation avec les partenaires du territoire et les élus. Une évaluation doit être faite à mi-parcours,**

Pour rappel, le Plan Climat s'inscrit pleinement dans les orientations de l'axe 2 du Projet de territoire de Troyes Champagne Métropole et dans les objectifs de la **Région Grand Est « bas carbone et à énergie positive en 2050 »**.

Il décline l'ambition de Troyes Champagne Métropole en matière de climat et de transition énergétique :

- **Diviser par 2 les consommations énergétiques du territoire**
- **Diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre**
- **Couvrir les consommations énergétiques du territoire en 2050 par au moins 60% d'énergies renouvelables produites localement**
- **Adapter le territoire et les activités au changement climatique** en préservant la **biodiversité** (continuités écologiques, artificialisation des sols, valorisation des services rendus par la nature)

Des objectifs en matière de **qualité de l'air** sont aussi déclinés, pour le territoire communautaire, au regard du Plan National de Réductions des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA).

Le Plan Climat de Troyes Champagne Métropole comprend les éléments suivants :

- Le diagnostic
- La stratégie
- Le programme d'actions
- Le livret de la concertation
- Le rapport environnemental

Les priorités du Plan Climat doivent permettre d'atteindre les objectifs stratégiques 2030 et 2050, en se déclinant dans des fiches actions. Ces priorités concernent :

- **La massification de la rénovation énergétique des bâtiments** (publics, tertiaire, logements sociaux, particuliers) : des actions et dispositifs existent déjà (OPAH, Ecotoit, ANAH, médiatrice de l'énergie, sensibilisation...) mais ne permettent pas, tels qu'ils sont calibrés à ce jour, d'atteindre les objectifs : **la sobriété et l'efficacité énergétique sont prioritaires et seront travaillées dans le schéma directeur de l'énergie**
- **Le développement des transports doux** : les transports sont le 1^{er} secteur émetteur de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques dangereux pour la santé,
- **La préservation de la santé** : surveillance de la qualité de l'air extérieur et intérieur et réduction des polluants atmosphériques, préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau, soutien au développement de la production alimentaire locale de qualité,
- **L'adaptation du territoire et des activités au changement climatique** : îlots de fraîcheur en ville, continuités écologiques, biodiversité dans les champs, aménagements/constructions durables (infiltration des eaux pluviales, verdissement, orientation bioclimatique des bâtiments, utilisation de matériaux locaux bio-sourcés, recyclage-valorisation des déchets...),
- **La production d'énergies renouvelables locales** : potentiel important de solaire photovoltaïque, information et concertation à intensifier pour les projets éoliens et de méthanisation, amélioration des connaissances et des acteurs pour les filières bois-énergie et géothermie, projets citoyens (retombées économiques, acceptabilité des projets, compréhension des enjeux énergétiques...) : cette thématique est également travaillée dans le **schéma directeur de l'énergie via la charte des énergies renouvelables**.

➔ La validation du Plan Climat permettra de le déployer localement, notamment auprès des partenaires qui attendent de connaître les ambitions climatiques du territoire.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE VALIDER le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**